



CONSEIL DE
L'UNION EUROPÉENNE



Luxembourg, le 25 avril 2005
8418/05 (Presse 100)
(OR. en)

La Bulgarie et la Roumanie sont prêtes à rejoindre l'Union européenne

Aujourd'hui, le traité d'adhésion a été signé par la Bulgarie et la Roumanie lors d'une cérémonie spéciale qui s'est tenue au Grand-Duché de Luxembourg. La signature du traité d'adhésion par la Bulgarie et la Roumanie ouvre la voie aux procédures de ratification qui officialiseront leur adhésion à l'Union le 1^{er} janvier 2007.

La Bulgarie et la Roumanie font partie du même processus d'élargissement irréversible et sans exclusive que les dix pays qui ont rejoint l'Union l'année dernière. Avec leur adhésion, le cinquième élargissement de l'histoire de l'Union, qui est aussi le plus grand, arrive à son terme. Il s'agit d'une nouvelle étape importante sur la voie menant à une Europe élargie formant un espace de paix, de démocratie, de stabilité et de prospérité.

La cérémonie d'aujourd'hui marque l'aboutissement d'un long processus de travaux préparatoires et de négociations en vue de l'adhésion, qui a été engagé par le Conseil européen de Luxembourg en décembre 1997. Des efforts considérables ont été consentis par la Bulgarie et la Roumanie pour aligner leur législation, leur cadre réglementaire et leurs pratiques administratives sur l'acquis de l'Union.

P R E S S E

Rue de la Loi, 175 B – 1048 BRUXELLES Tél.: +32 (0)2 285 6083 / 6319 Fax: +32 (0)2 285 8026
press.office@consilium.eu.int <http://ue.eu.int/Newsroom>

8418/05 (Presse 100)

1
FR

Au cours de la cérémonie de signature d'aujourd'hui, des allocutions ont été prononcées par M. Jean-Claude JUNCKER, président du Conseil européen, M. Josep BORREL FONTELLES, président du Parlement européen, M. José Manuel BARROSO, président de la Commission européenne, M. Simeon SAXE-COBOURG, premier ministre de la République de Bulgarie, et M. Traian BĂSESCU, président de la Roumanie.

Le traité étant signé, la Bulgarie et la Roumanie doivent désormais se concentrer sur les derniers préparatifs en vue de leur adhésion et intensifier leurs efforts afin d'être en mesure de mettre l'acquis pleinement en œuvre au 1^{er} janvier 2007. L'Union suivra ce processus attentivement. Pour pouvoir bénéficier pleinement de leur adhésion à l'UE, il est essentiel que la Bulgarie et la Roumanie respectent les engagements qu'elles ont pris au cours des négociations.

À partir du 26 avril 2005, l'Union accueillera la Bulgarie et la Roumanie en tant qu'observateurs actifs lors des travaux du Conseil et de ses instances préparatoires.
